

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Nutrition et activités physiques LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU Nutrition et activités physiques comme suit :

Membres du jury

Nathalie BOISSEAU, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alexandre PINEL, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

Christelle GUILLET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Yves BOIRIE, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Semestre 2

Christelle GUILLET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Yves BOIRIE, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne
Mathias BERNARD



Le 10 février 2026